



INONDATIONS DU PRINTEMPS 2017

RAPPORT SYNTHÈSE DE CONSULTATION

Tournée de rencontres bilatérales

M. Jean Rousselle, adjoint parlementaire de M. Coiteux et député de Vimont, différents organismes et municipalités¹

PRINCIPALES PISTES DE SOLUTION PROPOSÉES PAR LES MUNICIPALITÉS ET LES ORGANISMES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

PLANIFICATION, PRÉPARATION ET PRÉVENTION	INTERVENTION	RÉTABLISSEMENT
<p>Améliorer l'information concernant la gestion des risques d'inondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les citoyens que leur propriété est située en zone inondable • Donner aux citoyens des outils et des formations afin de se préparer aux inondations • Mieux diffuser les outils existants (guides, sites Web, etc.) • Mieux informer les municipalités sur l'accompagnement qui peut être offert par le MSP • Prévoir des mesures pour communiquer efficacement l'information aux citoyens en temps réel • Diffuser les bons coups des municipalités dans la gestion des risques d'inondation aux autres municipalités du Québec <p>Adopter des plans de mesures d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ces plans à jour • Fournir un accompagnement au milieu municipal pour la réalisation de cet exercice • Faire approuver les plans par le MSP • Intégrer des plans particuliers qui couvrent les inondations • Informatiser les plans • Évaluer la possibilité que les plans soient réalisés par la MRC <p>Améliorer la cartographie des zones inondables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter la cartographie pour l'ensemble des cours d'eau présentant des risques • Mettre à jour les cartes existantes • Utiliser les outils actuels (données LIDAR, modélisation, etc.) • Projets de la CMM : <ul style="list-style-type: none"> - outil de cartographie dynamique des risques d'inondation à l'échelle métropolitaine - cartographie vulgarisée des zones inondables incluant le risque couçu annuellement • Prendre en compte les impacts des changements climatiques • Être plus coercitif envers les municipalités qui n'intègrent pas les cartes <p>Privilégier l'entraide des municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des ententes de collaboration • Établir des protocoles d'aide financière • Prévoir une entente type pour les prêts d'équipement • Mobiliser les MRC • Coordonner les efforts à l'échelle du bassin versant <p>Prévoir et faire connaître à l'avance les mécanismes de collaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'échelle du bassin versant pour la gestion des risques d'inondation • Réflexion à faire de la part du gouvernement et des municipalités pour trouver une façon de travailler à l'échelle du bassin versant, notamment avec les organismes de bassins <p>Prévoir différents mécanismes de vigie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de niveaux d'eau • Outil de modélisation des inondations • Caméra de surveillance en temps réel <p>Prévoir le matériel et l'équipement nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs de sable, digues temporaires, autre matériel, etc. • Placer du matériel qui permettrait à la population de subsister pendant quelques jours (à l'échelle de la MRC ou de la région) <p>Permettre aux municipalités de réaliser des travaux de retenue d'eau de faible impact environnemental afin de réduire les dommages en cas d'inondations futures</p>	<p>Mieux informer les municipalités et les citoyens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner de l'information en temps réel sur l'évolution projetée des niveaux d'eau • Privilégier des systèmes simples et pouvant être utilisés par toutes les municipalités • Informer les municipalités en amont des inondations <p>Procéder à une gestion active des débits en utilisant une cartographie dynamique</p> <p>Favoriser la communication entre les maires</p> <p>Prévoir un mécanisme de discussion avec les municipalités en amont de l'intervention des Forces armées canadiennes</p> <p>Former un groupe d'employés municipaux qui planifiera les activités sur un horizon de 3 à 5 jours</p> <p>Mettre en place des ressources décisionnelles sur le terrain et réduire le nombre d'intervenants qui prennent les décisions</p> <p>Donner une marge de manœuvre suffisante aux employés municipaux</p> <p>Faire participer l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) aux organisations régionales de la sécurité civile (ORSC)</p> <p>Établir une meilleure communication entre les municipalités et Hydro-Québec (HQ) concernant la gestion des barrages</p> <p>Les interventions sur le territoire des municipalités (ex. : coupures d'électricité par HQ, interventions de la Sûreté du Québec) doivent être faites de concert avec celles-ci</p>	<p>Faire participer davantage les municipalités à la gestion du programme d'aide financière aux sinistrés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une cogestion du programme d'aide financière pourrait être faite par le gouvernement et les municipalités (le partage des responsabilités devrait être clairement établi) • Le modèle devrait être flexible selon le type de municipalité, notamment afin de tenir compte des petites municipalités ayant peu de ressources <p>Simplifier le processus d'obtention des permis pour le citoyen</p> <p>Améliorer les processus d'évaluation de dommages et de traitement des dossiers</p> <p>Mettre en place un guichet unique (municipalités, MAMOT, MSP) (exemple : rencontres personnalisées)</p> <p>Améliorer la transmission de l'information entre le gouvernement et les municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès facile aux informations requises par les municipalités • Envoi des copies des évaluations de dommages (ou des résumés) faites par le MSP aux municipalités afin de planifier la délivrance des permis <p>Mettre sur pied un groupe de travail permanent (ministères, municipalités, experts, chercheurs du milieu universitaire, etc.) afin de partager les différentes expériences en matière de rétablissement, d'encourager la mise en réseau des principaux intervenants et de faciliter la communication d'information sur la problématique des inondations</p>

1. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), municipalités des régions des Laurentides et de Lanaudière (Ville de Deux-Montagnes, Municipalité de Saint-Placide, Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Municipalité d'Oka), Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Union des municipalités du Québec (UMQ), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), municipalités de l'Outaouais (Gracefield, Mansfield-et-Pontefract, Papineauville, Pontiac et Saint-André-Avellin), Ville de Gatineau, Ville de Laval.